

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE BANGOR DU LUNDI 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-et-un juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

**Date de convocation** : 14 juin 2021

**Etaient présents** : Mme HUCHET Annaïck - Mr Sébastien CHANCLU - Mr Jacques POULIQUEN - Mme Andrée LOREAL - Mme DE LA HOGUE Marie-Christine – Mme Hélène JUGEAU – Mr Pierre-Yves LE GAL – Mme Valérie LE BIHAN – Mr Franck THOMAS – Mr Gaël GIRARD – Mme Marie LIEBENGUTH – Mme Evelyne LOREAL – Mr Eric DELANOE – Mr Eric SAMZUN.

Absent excusé ayant donné procuration : Mr Stéphane SAMZUN à Mr Jacques POULIQUEN.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine de la HOGUE.

**DELIB2021-33**

**OBJET :DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AMENES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et particulièrement le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer n°21-094-B1 en date du 27 mai 2021 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDERANT que chaque commune est appelée à désigner cinq représentants pour siéger au sein de la CLECT ;

Madame Le Maire propose de désigner parmi les conseillers municipaux, les représentants de la commune à savoir Le Maire et les quatre adjoints.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal, par 1 abstention et 14 voix favorables, désigne :

- Mme Annaïck HUCHET, Maire
- Mr Sébastien CHANCLU, adjoint
- Monsieur Jacques POULIQUEN, adjoint
- Monsieur Stéphane SAMZUN, adjoint
- Madame Andrée LOREAL, adjointe.

représentants de la commune appelés à siéger à la CLECT.

**OBJET : RENOUELEMENT ADHESION ASSOCIATION BRUDED (Bretagne Rurales et Développement Durable).**

Madame Le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Association BRUDED pour l'année 2021

Le montant de l'adhésion est de 0,30 € par habitant (population INSEE) soit 306,90 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion à l'association « Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable »,
- Décide de verser le montant de 306,90 € à l'association pour l'année 2021.

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'IMPLANTATION EN SITE CLASSE D'UNE VIGNE DE 12,6 HA SUR LES COMMUNES DE LOCMARIA ET BANGOR.**

La SCEA des vignes de Kerdonis - Boédic 56860 SENE a déposé une demande d'autorisation environnementale le 11 juin 2020 en vue de réaliser des travaux de plantation, en site classé, d'une vigne de 12,6 ha sur les communes de Locmaria et Bangor.

Vu les articles L.123-1 et R.123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2021 prescrivant l'enquête publique, du 17 mai 2021 au 17 juin 2021 dans les communes concernées, et invitant le conseil municipal à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 2 juillet 2021 ;

Madame Le Maire expose :

Sur Bangor, le projet occupe les parcelles YA 69, 72 et 73 au lieu-dit Petit Cosquet (hors zone Natura 2000) et concerne 3,95 ha de vignes réellement plantées (sur 4,69 ha de superficie totale) ;

Sur les parcelles concernées, l'objectif du projet est la plantation d'une surface de 12,6 ha de vignes sur le territoire bellilois et l'installation des outils nécessaires à la vinification ainsi que la mise en vente de bouteilles localement.

Ce projet s'inscrit en deux phases :

- Plantation de « vignes test » en mars 2021 sur des parcelles agricoles dénuées de protections patrimoniales ou réglementaires liées aux milieux naturels,
- Plantation des autres parcelles au fur et à mesure avec une densité de plantation de 5 000 pieds/an et une fréquence de plantation de 4 ha/an (cf pièce n°5, note de présentation non technique dossier enquête publique).

Les vignes seront conduites en agriculture biologique. Le projet a également vocation à développer une activité économique liée à la production du vin (lieu de vente, créations d'emplois directs et indirects).

Le projet nécessitera la mise en place de bâtiments agricoles (cave, stockage, bâtiment pour matériel agricole) pour environ 600 m2. La SCEA prospecte pour trouver des bâtiments existants. En cas de nouvelles constructions, celles-ci se feront préférentiellement au droit d'une zone d'activité ou en dernier recours au droit d'une zone agricole selon les règles de construction en vigueur.

Madame Le Maire propose au conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Après avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal émet un avis favorable.

Fin de la séance : 21h00